

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2042

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Local destiné aux agents chargés de l'entretien de la voie publique - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2042**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Vénissieux

objet : **Local destiné aux agents chargés de l'entretien de la voie publique - Acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 2004, les agents d'entretien de la subdivision NET Sud Est de la direction de la propreté occupaient un local situé 52, rue Professeur Roux à Vénissieux, local mis à disposition par la ville de Vénissieux dans le cadre d'une convention intervenue entre les 2 collectivités.

Le local vétuste est voué à la démolition par la commune. Les agents de la direction de la propreté doivent être réinstallés. Ce nouveau local doit pouvoir accueillir 10 agents d'entretien et un agent de maitrise d'où un besoin de locaux sociaux, d'un local technique pour stocker les chariots et le petit matériel. La possibilité d'un vestiaire et d'un sanitaire féminin est également à prendre en compte.

La Communauté urbaine de Lyon prévoyant de céder à un promoteur des parcelles lui appartenant, située 229-235, route de Vienne et 10-12, rue du Moulin à vent à Vénissieux, une surface à usage de local d'agents d'entretien pourrait être réservée dans la construction future.

En effet, la Communauté urbaine est propriétaire des parcelles précitées qu'elle a acquises pour l'aménagement du carrefour Vienne-Barbusse entre Lyon 8° et Vénissieux et dont les travaux doivent débiter dès janvier 2011.

Afin de valoriser le surplus des parcelles communautaires, après réalisation de ces travaux de voirie, la Communauté urbaine a organisé une consultation d'opérateurs pour la mise en place d'un programme immobilier.

Cette consultation est en cours de finalisation avec la société Spirit Grand Sud dont le projet a été retenu. Ce projet prévoit la construction d'une soixantaine de logements répartis en logements sociaux, en accession sociale et en accession libre ainsi que la réalisation de deux locaux commerciaux et d'un local en rez-de-chaussée destiné à la direction de la propreté, le tout en conformité aux demandes de la Communauté urbaine exposées dans le cahier des charges de la consultation.

Cette opération immobilière devrait être lancée en mars 2012, soit après les travaux de réalisation du nouveau carrefour.

Ce local, d'une superficie de 157 mètres carrés, serait livré brut de béton-fluides en attente, dans le cadre d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Le prix d'acquisition est estimé à 185 000 € HT (validé par France Domaine) auquel il convient d'ajouter la TVA au taux de 19,6 % et les frais d'actes évalués à 3 600 €, soit un coût prévisionnel d'acquisition de 225 000 €.

A ce stade du dossier, le coût prévisionnel d'aménagement du local est estimé au moyen de ratios à 230 000 € TTC.

Un projet de promesse synallagmatique de vente est en cours de préparation entre le promoteur et la Communauté urbaine. Ce projet pourrait être soumis pour approbation au Bureau au cours du premier trimestre 2011.

S'agissant d'une VEFA, le premier versement pourrait intervenir début 2012. La livraison du local est programmée pour le printemps 2014.

Il est proposé au conseil de Communauté d'approuver le principe de l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement et l'individualisation partielle de l'autorisation de programme pour un montant de 225 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe de l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'un local à Vénissieux en vente en l'état futur d'achèvement pour les agents d'entretien de la voie publique et son aménagement.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale D1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine sur l'opération n° 2341 pour un montant total de 225 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 157 500 € TTC en 2012,
- 67 500 € TTC en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.